

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DEVE 73 Subvention à l'association Grumpy Nature (76600 Le Havre) pour son étude ornithologique sur les oiseaux d'eau au lac des Minimes du Bois de Vincennes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Grumpy Nature - 86, rue Casimir Delavigne (76600 Le Havre), pour son étude ornithologique sur les oiseaux d'eau au lac des Minimes du Bois de Vincennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.700 euros est attribuée à l'association Grumpy Nature - 86, rue Casimir Delavigne (76600 Le Havre).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.